



# LA LETTRE DU PDG DE LA SPL PORT HERACLEA

N°1 - SEPTEMBRE 2023

## Tribune trompeuse : les faux arguments contre le projet Ecoblu

**Chères Cavalairoises, Chers Cavalairois,  
Chers amis plaisanciers,**

Lors d'une réunion d'opposants politiques qui s'est tenue à la Salle des fêtes de Cavalaire, le 31 juillet dernier devant une petite centaine de personnes, un plaisancier, François DUBOIS, invité par le Président du Comité de sauvegarde de la Baie, Henri Bonhomme, organisateur de la réunion, a pris longuement la parole pour s'opposer au projet Ecoblu, le projet d'aménagement de nos espaces portuaires pour lequel nous avons désigné au mois d'avril un nouveau maître d'œuvre.

Précisons avant toute chose que ce plaisancier a indiqué qu'il s'exprimait au nom des 3 associations de plaisanciers existantes l'ADIC, l'APPC et l'Anneau bleu alors qu'il n'avait aucune autorisation ni légitimité pour le faire. Il ne pouvait le faire qu'en tant que trésorier de l'ADIC, puisque les adhérents de ces dites associations n'ont jamais voté la fusion ni la création d'un collectif.

Pire ce plaisancier, qui revendique avoir été élu au Conseil portuaire en 2020, n'y siège que parce que le Maire, PDG de la SPL, l'a nommé. Il n'a de fait jamais été élu. La nuance méritait d'être relevée...

Cette clarification étant apportée, et bien que le débat sur un tel projet soit essentiel dans notre société démocratique, il nous semble tout aussi crucial que de vraies discussions, fondées sur des faits et non des informations trompeuses aient lieu.

Or, force est de constater que le très long monologue engagé par Monsieur Dubois n'a non seulement laissé

que peu d'espace au débat mais il a surtout privilégié la désinformation au détriment des éclaircissements.

Examinons de plus près quelques-unes des affirmations douteuses avancées dans ce qui ressemble davantage à une tribune partisane destinée à servir des intérêts particuliers qu'à une volonté de construire collectivement l'avenir de Cavalaire.

#### **Affirmation n°1**

**Le projet initial pour la Mairie était de faire venir des bateaux de 30 mètres parce que ça allait rapporter beaucoup d'argent.**

#### **Réalité**

Cette affirmation est un raccourci. La SPL est une société qui exploite le Port dans le cadre d'une DSP. Un diagnostic a d'abord été réalisé puis un projet d'aménagement pour répondre aux faiblesses relevées lors du diagnostic tout en sauvegardant sa santé financière.

La création de 4 – oui 4 ! places de 30 mètres (pas plus !), répondait initialement à une demande de professionnels du nautisme et avait pour objectif de répondre à une sollicitation croissante, laquelle de surcroît permettait de financer une partie des travaux. Aujourd'hui, cette demande n'est plus d'actualité.

#### **Affirmation n°2 et 3**

**L'ensemble des travaux devait être terminé en 2019 ; ce projet a été instruit sans aucun contact avec les associations de plaisanciers. On n'a jamais été consultés sur ce projet.**

#### **Réalité**

Totalement faux ! Le projet initial a fait l'objet d'une large concertation. Pour l'occasion, un comité de concertation a été créé. Le Président du Port à gestion privée, la SACNPPC, en faisait partie tout comme le Président de l'ADIC. Leurs principales préoccupations à l'époque étaient de reloger tous les plaisanciers du port à gestion privé qui en faisaient la demande, ce qui était garanti par la fermeture de la passe et la création de garanties d'usage de 15 ans. Il avait été également accordé à ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas financer de garantie d'usage, de rester en forfait annuel.

La plupart des plaisanciers comme les représentants d'associations de plaisanciers, ont fait d'ailleurs le choix de la garantie d'usage. Si certains d'entre eux ne la souhaitent plus aujourd'hui, nous leur proposons de leur reprendre. La liste d'attente est longue, nous serons heureux de pouvoir en faire bénéficier d'autres plaisanciers.

A noter que 6 comptes-rendus de réunions de concertation entre 2016 et 2017 ont été établis. Ils font état de la présence régulière et continue des associations de plaisanciers. Nous pouvons par exemple y trouver de nombreuses interventions du Président de l'ADIC faisant part de sa satisfaction quant à la suppression du quai Marc Pajot (objet aujourd'hui de ses critiques) qui permettrait de créer un nombre de places bien plus important.

#### **Affirmation n°4**

**On est contre ce projet, parce qu'on est contre la passe unique. C'est très compliqué pour nous de rentrer le soir en juillet et en août.**

#### **Réalité**

L'équipe de maîtrise d'œuvre, composée d'ingénieurs mais aussi de marins expérimentés a justement proposé la suppression de la seconde passe d'entrée pour améliorer la situation. La SPL a, en outre, entrepris un travail en concertation avec les loueurs, afin qu'ils privilégient les horaires où l'affluence est faible pour faire le plein de leur bateau. Enfin, nous avons demandé au nouveau maître d'œuvre d'examiner cet aspect et prendrons les arbitrages nécessaires le moment venu sur la base d'éléments techniques, scientifiques et réglementaires.

#### **Affirmation n°5**

**On est contre le déplacement de la cale de mise à l'eau vers le fond du bassin est.**

#### **Réalité**

Pour quelles raisons ? Nul ne le saura jamais. Mais « on ne peut pas laisser au passager d'un avion la responsabilité de piloter l'avion ou de gérer le trafic aérien ».

En réalité, la fermeture de la passe tribord entraîne le déplacement de la cale de halage dans le bassin Est pour des raisons de sécurisation des flux de navigation et afin d'éviter d'encombrer la sortie du bassin ouest.

#### **Affirmation n°6**

**La cale de mise à l'eau va être réduite des 2/3 et sera payante.**

#### **Réalité**

Il n'a jamais été prévu de rendre la cale de mise à l'eau payante. Monsieur Dubois le sait parfaitement puisqu'il siège au Conseil portuaire et que le projet de tarification est présenté chaque année. Ce type de manœuvre pour faire peur aux plaisanciers est malhonnête et totalement répréhensible. L'objectif est, nous le rappelons, d'ouvrir le port sur la ville au bénéfice de tous les Cavalairois et des visiteurs. C'est l'intérêt général qui nous guide et non l'intérêt particulier de quelques plaisanciers partisans.

#### **Affirmation n°7**

**On est contre la nouvelle capitainerie au fond du port car normalement une capitainerie est toujours à l'entrée du port**

#### **Réalité**

Remarque totalement absurde !

Une capitainerie doit être centrale afin que les plaisanciers puissent s'y rendre sans faire le tour du port. Elle doit permettre aux marins qui y travaillent d'avoir une vue d'ensemble notamment sur les endroits sensibles (la baie, la passe d'entrée et la nouvelle cale de mise à l'eau). La nouvelle capitainerie remplira ces objectifs. Modernisée, elle bénéficiera en plus d'un réseau de caméras qui lui permettra d'avoir une vue sur la totalité du port.

#### **Affirmation n°8**

**On est contre les turbines d'avivement qui vont envoyer l'eau (polluée) du port vers les plages.**

#### **Réalité**

Ce point a déjà fait l'objet d'une étude spécifique par le maître d'œuvre. La ville et la SPL ont demandé au nouveau maître d'œuvre de refaire des études concernant ce risque. Une modélisation numérique est en cours de réalisation. Les questionnements sont les mêmes mais les gestionnaires du Port ont la modestie de penser que ce type d'analyse doit être confiée à des professionnels ce que les associations de plaisanciers ne sont pas.

#### **Affirmation n°9**

**Selon l'article R5314-31 du code des transports, il peut être accordé des garanties d'usage de postes d'amarrage ou de mouillage pour une durée de 35 ans maximale en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux. Donc, on ne peut accorder des garanties que si on construit des ouvrages portuaires nouveaux.**

#### **Réalité**

Sur les garanties d'usage, rappelons en premier lieu que 75% du bureau de l'ADIC a voté en faveur des garanties d'usage... Rappelons également que, par la suite, l'ADIC et l'APPC qui ont attaqué la SPL sur ce point, ont été condamnées à 2 reprises par le Tribunal administratif de Toulon puis la Cour d'appel de Marseille et qu'elles ont dû verser à la SPL la somme de 6000 euros qui a été placée sur le compte des garanties d'usage.

Dans l'hypothèse où la SPL n'aurait pas utilisé les garanties d'usage, elle aurait dû faire appel à l'emprunt ou à

l'auto-financement. Dans les 2 cas de figure, le coût aurait été reporté sur les plaisanciers. Il est curieux qu'un représentant d'association soutienne cette position contraire à l'intérêt de ses adhérents et qu'ils ont validé en 2018.

#### **Affirmation n°10**

**En 2019, suite à l'avis favorable de l'enquête publique, le Préfet a autorisé la réalisation du projet Ecobleu en spécifiant la destruction du quai Marc Pajot. Le Préfet n'a pas jugé la qualité du projet mais sa conformité avec la loi sur l'eau.**

#### **Réalité**

Une telle légèreté est inquiétante de la part d'un membre du Conseil portuaire. En effet, le Préfet a donné son accord, après avoir obtenu l'avis de plusieurs services, de la Commission nautique et du Commissaire enquêteur. Ces organes officiels sont composés d'experts, chacun dans leur domaine, et donnent un avis circonstancié sur la base d'un dossier que les membres du groupement de maîtrise d'œuvre ont mis plusieurs mois à réaliser. Chaque service consulté peut demander des compléments d'information lorsque le dossier ne lui semble pas suffisamment étayé. C'est d'ailleurs ce qui a été fait en 2017.

Pour mémoire, le dossier a été présenté et approuvé par le Conseil municipal le 7 mars 2017, puis déposé par la Ville le 22 mai de la même année. Il a été approuvé à l'unanimité par les administrations suivantes :

- Agence régionale de santé : avis favorable le 13 juin 2017
- Grande commission nautique : avis favorable 15 décembre 2017
- Autorité environnementale : demande d'infos complémentaires adressées le 09 août 2018
- Enquête publique du 12 novembre au 14 décembre 2018 ; avis favorable du commissaire enquêteur le 28 janvier 2019
- Rapport présenté par la DDTM le 13 mars 2019 au conseil départemental de l'environnement ; avis favorable du Conseil départemental de l'environnement le 13 mars 2019
- Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux le 8 avril 2019

#### **Affirmation n°11**

**En juillet 2020, on apprend que le marché conclu entre la Ville et Corinthe est annulé et que Corinthe attaque la mairie au Tribunal administratif. Le projet est arrêté et cela se conclue en mai 2023 par une condamnation de la Ville à payer 250 000 euros à Corinthe ingénierie.**

#### **Réalité**

La Ville avait provisionné cette somme, il n'y aura donc aucune incidence sur le financement du projet. Néanmoins, il est important de rappeler que le Tribunal administratif a simplement confirmé que la commune devait régler le coût des fiches techniques modificatives supplémentaires à Corinthe alors que la Ville les estimait incluses dans la mission et la prestation du Maître d'œuvre.

#### **Affirmation n°12**

**En mars 2023, la Mairie a nommé la société TPI, nouveau maître d'œuvre. On espère que la société TPI va recevoir les plaisanciers pour qu'on puisse leur dire qu'on n'est pas d'accord avec un certain nombre de choses.**

#### **Réalité**

Encore une erreur qui démontre le peu de connaissance de l'actualité du projet ! Il s'agit de TPFI ingénierie et non de TPI.

TPFI doit refaire des études et tiendra compte des observations émises par les usagers lors de l'enquête publique réalisée initialement. Toutefois, l'objectif n'est pas de refaire complètement le projet qui a déjà nécessité 2 ans de procédure administratives. Des modifications pourront être apportées seulement dans les conditions suivantes :

- lorsqu'elles ne nécessiteront pas de nouvelles procédures lourdes et qu'elles serviront l'intérêt général,
- lorsqu'un problème technique, réglementaire ou environnemental sera relevé par le maître d'œuvre.

### **Affirmation n°13**

**Sur le plan financier, le coût du projet qui était chiffré à 30 millions passe à plus de 60 millions d'euros aujourd'hui.**

#### **Réalité**

D'où sortent ces chiffres ????

Ce ne sont que des élucubrations une nouvelle fois inquiétantes de la part d'un membre du conseil portuaire qui affirme parler au nom des 3 associations. Dire que le coût doublera alors que l'avant-projet n'est pas achevé, est totalement malhonnête et infondé.

### **Affirmation n°14**

**Il reste 1/3 de leur financement, donc ils pourront faire 1/3 du projet.... Quelle sera cette partie ?**

#### **Réalité**

Encore des affirmations totalement fantaisistes !

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été réalisés dans le cadre d'Ecobieu. Ces estimations relèvent plus de la discussion partisane de comptoir que de la réalité. A ce jour, et à ce stade des études, les maîtres d'œuvre actuels n'ont émis aucune réserve sur leurs capacités à réaliser le projet avec l'enveloppe consacrée

### **Affirmation n°15**

**Le projet Ecobieu n'ira pas jusqu'à sa phase finale pour laquelle la Préfecture a donné un accord. Du côté Préfecture, qu'est ce qui se passera ? L'accord était donné pour 10 ans.**

#### **Réalité**

L'autorisation préfectorale dont bénéficiait la Ville a été transférée à la SPL par arrêté préfectoral du 23 novembre 2022.

La durée de l'autorisation étant de 10 ans à compter de sa signature, elle prendra fin en novembre 2032, ce qui permettra largement de terminer les travaux.

Voilà ce que nous souhaitons vous dire, Chères Cavalairoises, Chers Cavalairois, Chers amis plaisanciers, dans ce numéro spécial consacré à notre projet Ecobieu.

On ne peut pas impunément raconter n'importe quoi, d'autant plus lorsque l'on vous représente ! C'est pourquoi nous avons décidé de nous adresser directement à vous pour expliquer, en toute transparence, où nous en sommes avec le projet Ecobieu et surtout rétablir la vérité.

Belle fin de saison à toutes et tous !

Philippe LEONELLI  
Président Directeur-Général

Bien à vous  
*Philippe Leonelli*